

DELIBERATION N° 2025-10-033

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025 A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
Objet :	Décision modificative n°1 pour l'exercice 2025-budget principal

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 16 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : 8 octobre 2025
Nombre de membres en exercice : 22
Présents : 14
Pouvoir :
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0

Secrétaire de séance : Monsieur MANIERE Christian

Présents :

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur ESCURE Michel et Madame BESSE Eliette pour la commune de CORNIL

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur JAUVION Bernard et Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Vu la délibération n°2025-03-004 du Comité Syndical en date du 27 mars 2025 approuvant le budget principal,

- 1) Considérant que les travaux de rénovation du réservoir de Trémouille n°1 et les travaux de renouvellement du réseau AEP à Lavalgrière tranche 2 sont terminés, il convient de procéder en 2025 à l'intégration des études liées à ces travaux
- 2) Considérant que les études relatives au projet de réhabilitation de l'ancienne station située à l'Eau Grande n'ont pas été suivies de travaux, il convient de procéder dès 2025 à leur amortissement sur 5 ans

Dans la continuité de la mise à jour de l'actif du syndicat et afin de procéder aux régularisations patrimoniales liées aux 2 points ci-dessus, il faut modifier le budget 2025 comme ci-après :

1)

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	DM1	CHAPITRE	COMPTE	DM1
041	2156	18 500,00	041	203	18 500,00
TOTAL		18 500,00			18 500,00

2)

DEPENSES EXPLOITATION			RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	COMPTE	DM1	CHAPITRE	COMPTE	DM1
042	6811	778,00	040	2803	778,00
022		-778,00	13	1318	-778,00

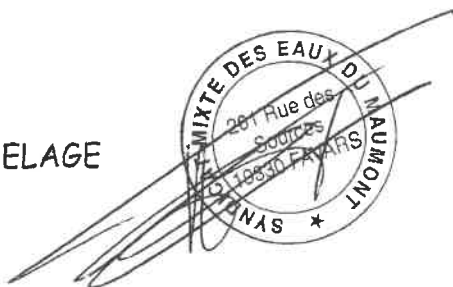
SLOW

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à procéder à la décision modificative n°1 au budget principal 2025 détaillée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour copie conforme,

LE PRÉSIDENT Alain DELAGE



Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 019-251908208-20251016-202510033-BF

SLOW